



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Calais, Pas-de-Calais - Juin 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 154 expulsions de lieux de vie informels



Au moins 4 expulsions de grande échelle en présence de bus pour des "mises à l'abri" inadaptées aux situations des personnes



Au moins 179 tentes et bâches volées



Au moins 10 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur, dont 6 sacs à dos



Au moins 48 couvertures et sacs de couchage volés



Au moins 13 personnes exilées arrêtées lors des expulsions



Au moins 46 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Le 10 juin, HRO a observé 4 opérations d'expulsions à grande échelle simultanées, pendant lesquelles les habitant.es se sont vu.es proposer des solutions d'hébergement inadaptées à leurs situations et leurs volontés, les centres étant trop éloignés de la frontière ou dans de mauvaises conditions. Durant ces opérations toutes les affaires personnelles sont volées y compris pour les personnes qui font le choix de rester dans le Calais. Ces expulsions visaient des lieux de vie informels situés sous des ponts, et dans les jours qui ont suivi, des barrières ont été posées sous certains de ces ponts afin d'empêcher toute réinstallation.

Lors de ces opérations d'expulsions à grande échelle, HRO a constaté les vols suivants : au moins 19 tentes, dont 6 visiblement encore pleines d'affaires personnelles, 9 bâches, 4 couvertures, 2 sacs à dos et matelas. De larges périmètres ont également été établis afin d'empêcher HRO de documenter.

Lors des expulsions quasi-quotidiennes à moindre échelle, des vols sont également effectués. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires. Aussi, le 25 juin, les observateur.ices de HRO ont constaté que des tentes déchirées manifestement posées près des poubelles par des personnes exilées n'ont pas été récupérées par les agents de nettoyage de la société APC tandis que durant le reste de l'opération d'expulsions 15 tentes utilisées avaient été volées***.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les faits qui suivent.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent armées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné quant aux opérations dont il est question.

Le 1 juin, lors de l'expulsion d'un lieu de vie où un fossé doit être traversé par les personnes exilées avec leurs tentes un CRS lui dit : "aller un peu de sport là".

Le 9 juin, 2 jours après une expulsion, des habitants d'un lieu de vie rapporte à HRO qu'un CRS a jeté des chaussettes dans le café qu'ils préparaient lorsque le convoi est arrivé sur les lieux.

Le 15 juin, pendant une expulsion, un CRS empêche une personne exilée d'entrer sur le lieu de vie et lui dit : "tu restes là-bas et après quelques minutes tu pars", avant de le pousser.

Les 3 et 15 juin, des CRS ont pris des photos/filmés des personnes exilées à l'aide de leur téléphone personnel.

Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :



32 tentatives d'intimidation :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres de HRO, 32 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés à leur insu au moins 17 fois, dont 11 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 5 reprises.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de juin alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'État, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)